

MOUVEMENT
HLM
ET COLLECTIVITÉS
LOCALES

Le Réseau des acteurs de l'habitat

Un réseau engagé pour le logement

réseau
des acteurs
de l'habitat



Un logement **abordable**

La création du Réseau des acteurs de l'habitat, en 2007, a été motivée par la montée en responsabilité des collectivités locales dans le domaine de l'habitat et la nécessité de développer les synergies entre les différents acteurs.

Depuis, le Réseau s'efforce de favoriser le développement d'une offre de logements abordables pour tous nos concitoyens et dans tous les territoires.

Afin de relever ce défi, il réunit les acteurs de l'habitat tant au niveau national que régional afin de contribuer à l'émergence d'une culture commune et de pratiques partagées.

L'habitat structure la société

Rappelons une évidence : le logement reste un besoin de première nécessité pour tous nos concitoyens. Or, trop d'entre eux éprouvent de réelles difficultés à se loger dignement à un prix compatible avec leurs ressources.

L'habitat est pourtant au centre de nombreux enjeux qui structurent notre société tant en milieu urbain que péri-urbain ou rural. La mixité, le vivre ensemble, la transition énergétique, l'accès à l'emploi ou le dynamisme des territoires entretiennent une relation forte avec l'habitat. C'est pourquoi, ces thèmes et d'autres sont au programme des journées et des études organisées par le Réseau national et les réseaux régionaux des acteurs de l'habitat.

Accompagner les acteurs, comprendre les mutations

Les collectivités locales se sont aujourd'hui pleinement investies dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'habitat. Mais dans un univers en mutation permanente, le partage des diagnostics et la compréhension réciproque des enjeux de chaque acteur, dont les organismes Hlm, demeurent essentiels.

De nombreux changements institutionnels – lois MAPTAM, Alur, NOTRe ou le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) – ont marqué ces dernières années et façonneront les prochaines.

Les modèles de financement du logement sont interrogés et les besoins des ménages évoluent constamment sous la pression de phénomènes tels que l'allongement de la durée de la vie, l'évolution des modèles fa-



Les collectivités ont désormais acquis une grande maîtrise des politiques publiques de l'habitat.



FRANÇOIS BAROIN
Président
de l'Association
des maires de France
et des présidents
d'intercommunalité



**DOMINIQUE
BUSSEREAU**
Président
de l'Assemblée
des départements
de France



CAROLINE CAYEUX
Présidente
de Villes de France

miliaux et les transformations qui affectent le monde du travail. Ces évolutions invitent à prendre du recul et à stimuler les échanges entre acteurs et chercheurs. C'est pourquoi le Réseau a initié, dès 2013, une collaboration avec le Réseau français recherche habitat logement (REHAL) afin de dresser des diagnostics plus précis et d'apporter des solutions plus pertinentes aux questions que doivent traiter les politiques de l'habitat.

La raison d'être du Réseau est plus que jamais d'accompagner les acteurs de l'habitat dans la compréhension commune de ces transformations et de leur portée.

Elle est aussi, dans un contexte de recherche d'économies et d'efficacité, de préserver la primauté de l'humain qui reste au cœur de tous les efforts déployés par les acteurs de l'habitat.

pour tous

Tribune des présidents du Réseau des acteurs de l'habitat



GÉRARD COLLOMB
Président
de l'Association
des communautés
urbaines de France



JEAN-LOUIS DUMONT
Président
de l'Union sociale
pour l'habitat



**CHARLES-ÉRIC
LEMAIGNEN**
Président
de l'Assemblée
des communautés
de France



PIERRE-RENÉ LEMAS
Directeur général
du groupe Caisse
des Dépôts



JEAN-LUC MOUDENC
Président
de l'Association
des maires
de grandes villes
de France



DENIS RAMBAUD
Président
de la Fédération
nationale
des associations
régionales
d'organismes
d'habitat social



JEAN ROTTNER
Président
de la Fédération
nationale
des agences
d'urbanisme



MARC VUILLEMOT
Président
de l'Association
des maires Ville &
Banlieue de France

Le Réseau en quelques chiffres

1403 membres sont inscrits au Réseau des acteurs de l'habitat au 1^{er} mars 2015, dont 413 issus des collectivités locales, 511 du monde Hlm, les autres acteurs représentés étant la Caisse des Dépôts, les associations, les services de l'État, les agences d'urbanisme, les universités et laboratoires de recherche, les entreprises, les collecteurs, les cabinets de conseil, les organismes de formation... Toutes les régions de la métropole ainsi que l'Outre-Mer sont représentées.

30 journées nationales d'échanges ont été organisées par le Réseau des acteurs de l'habitat. Elles ont accueilli 5 343 participants et 362 intervenants, dont 128 acteurs des territoires, 50 élus locaux ou parlementaires, 14 représentants de l'administration centrale, 97 représentants des grandes institutions nationales ou européennes, 73 experts et universitaires.

134 journées régionales ont été organisées par les réseaux régionaux.

71 000 consultations annuelles sont recensées sur le site acteursdelhabitat.com. Depuis sa création, 1 537 pages ont été créées, ainsi que 2 626 documents et 194 vidéos. Près de 180 travaux de recherche sont recensés et décrits avec l'aide du Réseau recherche habitat logement (REHAL).





Comprendre les enjeux pour élaborer les politiques de l'habitat les plus adaptées

Cherté du logement dans les zones tendues, précarité énergétique tant dans les territoires urbains que ruraux, difficultés à trouver des logements adaptés aux besoins des ménages, ségrégation résidentielle, manque de moyens pour relancer la construction, les enjeux du logement sont considérables.



L'observation : première étape pour répondre aux besoins des ménages

Si tous les acteurs de l'habitat ont la volonté d'apporter une solution aux besoins des ménages de se loger, ils se heurtent d'emblée à un obstacle : la connaissance et la qualification de ces besoins. Cette dernière est essentielle pour déterminer le type et la quantité de logements à produire ainsi que les niveaux de loyers.

L'observation est encore très centrée sur le logement neuf et sur une approche quantitative, certes utile mais insuffisante. Elle doit aussi prendre en compte des sujets comme le mal logement ou les besoins réels de réhabilitation en secteur détendu. Pour agir avec efficacité, les acteurs de l'habitat ont besoin de données qualitatives sur les ménages. La production de logements accessibles exige aussi de savoir de quelles ressources disposent les familles pour se loger.

Cette approche nécessite de partager la connaissance et de renforcer le travail collaboratif entre tous les acteurs, chacun détenant une partie de la solution. C'est au plus près du terrain que ce travail partagé d'observation et d'analyse produira des politiques locales d'amélioration de l'habitat adaptées aux réalités des territoires, tout en intégrant les enjeux nationaux. Les documents de programmations (PLH, PLU et PLUi*) sont des outils privilégiés de ces politiques. Cette approche plus qualitative crée les conditions pour poser les bons diagnostics et développer des politiques territorialisées pertinentes.

* Programme local de l'habitat (PLH), Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



Une observation plus exhaustive des besoins en logement permettra d'élaborer des politiques territorialisées et pertinentes.

Quels financements pour développer une offre de logements adaptée ?

Les pouvoirs publics consacrent plus de 45 milliards d'euros par an à la politique du logement sous la forme de subventions, d'aides personnelles au logement, de prêts et d'exonérations fiscales. Mais leur impact reste largement méconnu alors qu'il permettrait d'orienter l'action publique vers les aides les plus efficaces.

Dans un contexte de crise des finances publiques, il convient aussi de s'interroger sur la pérennité du modèle économique actuel qui impulse la production de logement. Ses paramètres sont fragilisés : tentation de l'État de supprimer des financements directs qu'il a déjà réduits, baisse des ressources des collectivités locales, ponctions subies par Action Logement qui freinent ses engagements. Parallèlement, les coûts de la construction sont orientés à la hausse sous l'effet conjugué des mesures



“ Développer la mixité sociale implique d'agir sur tous les segments de la chaîne du logement ”



Jean-Paul Bret,
président de la Communauté
d'Agglomération du Pays Voironnais

« Dans un contexte où nous recevons de moins en moins d'aides à la pierre, l'échelon intercommunal me paraît d'autant plus pertinent pour mettre en œuvre des politiques de l'habitat en relais de celles de l'État mais adaptées au contexte local. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (95 000 habitants) a la volonté d'abonder (8 900 € par logement social) les aides de l'État (3 100 € par logement), de piloter et de cofinancer (foncier et ingénierie) pour des raisons de solidarité et d'intérêt communautaires des opérations lourdes que les communes ne pourraient pas envisager seules.

Les outils majeurs de notre action en faveur du logement sont la politique foncière et le PLH (4 000 logements prévus sur 6 ans dont 900 logements sociaux). Ce dernier favorise à la fois une réflexion collective avec les communes et la coopération entre tous les partenaires publics et privés pour développer une offre de logements décents et accessibles adaptée aux besoins locaux.



“ Les contraintes financières appellent à faire preuve d’innovation ”

- d’efficacité énergétique, des normes de construction exigeantes et, dans les zones tendues où les besoins sont massifs, de la cherté du foncier. Qui plus est, les phénomènes de paupérisation réduisent la solvabilité de nombreux ménages et leur capacité à payer un loyer.

Ces contraintes financières appellent à faire preuve d’innovation pour atteindre l’objectif de construction fixé par les pouvoirs publics. Le Mouvement Hlm a, pour sa part, mis en place une mutualisation nationale d’une partie des fonds propres des organismes issus de l’exploitation de leur patrimoine immobilier. Ils sont réinvestis dans les réhabilitations et la production de logements neufs sur les territoires où les besoins sont les plus criants.

Les collectivités locales cherchent à préserver leur capacité d’investissement. Elles mettent en œuvre des schémas de mutualisation afin d’optimiser l’offre de service public à l’échelle intercommunale, nouent des pactes financiers et fiscaux pour renforcer la solidarité et, pour les communes, se regroupent en communes nouvelles.

Par ailleurs, il paraît légitime de s’interroger sur une politique foncière conciliant mieux les intérêts privés et l’intérêt général. Une meilleure répartition de la plus-value d’un terrain privé amélioré grâce aux investissements d’une collectivité (aménagement urbains, accessibilité aux transports en commun, équipements de proximité...)



Surmonter les obstacles à la mise en œuvre de la mixité sociale exige la collaboration de tous les acteurs concernés.

constitue une piste en vue de diminuer les coûts du foncier. Une autre piste concerne la dissociation entre le foncier et le bâti, en s’appuyant par exemple sur les organismes fonciers solidaires (OFS) créés par la loi Alur. Enfin, l’ensemble des acteurs de l’habitat plaide pour un cadre juridique et fiscal stable, leur donnant la visibilité indispensable aux investissements de long terme que requiert le logement.

Travailler à l’équilibre social de l’habitat

Confrontée aux effets de la crise économique et financière ainsi qu’aux tentations de repli sur l’entre soi, la société tend à se fracturer. Pour lutter contre la tendance naturelle des marchés à la ségrégation, l’objectif de mixité sociale exige une collaboration active des acteurs à la bonne échelle. La loi Alur comme la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine facilitent cette intervention. Elles placent au niveau intercommunal la définition et l’animation des politiques d’attribution de logements sociaux en collaboration avec l’ensemble des acteurs (communes, bailleurs sociaux, associations...). Ceci va de pair avec une meilleure répartition du parc locatif social sur le territoire en application de l’article 55 de la loi SRU. Mais les réponses à l’objectif de mixité imposent aussi la mobilisation du parc privé au travers de dispositifs qui restent, en partie, à inventer. La mixité se réalise également dans les parcours résidentiels. Or, ceux-ci sont de plus en plus figés. Le taux de rotation dans le parc social est passé depuis la fin des années 1990 de 12,5 % à 10 % avec des pointes basses à moins de 7 % dans certaines régions. Développer la mixité sociale implique ainsi d’agir sur tous les segments de la chaîne du logement : le parc locatif social, mais aussi les logements du secteur privé, sans oublier l’accession sociale à la propriété.

Par sa vocation à mettre tous les acteurs concernés autour de la table, le PLH est un outil majeur de cette politique.

« La politique de l’habitat de la Métropole nantaise a été guidée en priorité par la conciliation des dynamiques économique et démographique – 1 000 nouveaux habitants par an – grâce notamment à un effort de construction de 70 000 logements depuis 2004. Renforcée dans ses compétences, dotée des moyens d’interventions nécessaires, la Métropole s’est appuyée sur un consensus fort avec les communes et une réelle solidarité territoriale. L’habitat reste un thème majeur du projet communautaire en cours d’élaboration dans le cadre du PLU métropolitain. L’effort de construction de logements abordables tant locatifs sociaux qu’en accession sera poursuivi, mais les nouveaux défis relèvent davantage de la mixité et de la cohésion sociale. Cela suppose de développer encore la diversité des logements et leur adaptation aux capacités contributives des ménages comme d’œuvrer à la répartition solidaire de la production de logements à l’échelle de chaque territoire dans le respect de la diversité des communes. »



Pascal Pras,
vice-président
de Nantes Métropole
à l’Urbanisme,
au Foncier
et à l’Habitat

Réussir la transition énergétique

La loi sur la transition énergétique vise à réduire de 30 % les consommations d'énergie fossile entre 2012 et 2030. Une réduction inévitable sans une solide contribution du bâtiment qui représente 44 % de l'énergie consommée en France. Un enjeu d'autant plus fort qu'on estime à 20 millions les logements mal isolés et peu performants énergétiquement – les logements sociaux étant en moyenne mieux lotis que ceux du parc privé – et à près de 4 millions les ménages qui vivent en situation de précarité énergétique, très majoritairement dans le parc privé.

La transition énergétique concerne un large éventail de sujets : la construction de bâtiments basse consommation (BBC) et à énergie positive ; la rénovation du parc de logements existants ; les loyers et les charges affectés par l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie ; la prise en compte des usages des habitants en matière de consommation ; la lutte contre l'étalement urbain.

Traiter ces sujets suppose de dépasser les réponses techniques (nouvelles normes, nouveaux équipements) pour prendre des décisions politiques. Les collectivités locales s'engagent, par exemple, dans la densification du tissu pavillonnaire ou dans des PLU intégrant la dimension climat énergie. Le Mouvement Hlm, souvent pionnier dans ce domaine, a signé avec l'État un engagement volontaire qu'il décline au travers d'initiatives en faveur de la transition énergétique. La loi Alur facilite les travaux dans les logements existants et favorise l'action des collectivités locales pour traiter les copropriétés dégradées.

Mais faire face à ces enjeux suppose une évolution des mentalités. Il appartient aux acteurs de l'habitat d'y travailler en aidant à la compréhension des usages et des pratiques des habitants afin de mieux les faire évoluer.

La réussite de la transition énergétique, comme la réponse aux besoins de logement, la recherche de financements ou l'équilibre social de l'habitat, exigent une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs opérationnels. Sans oublier les universitaires dont les travaux de recherche sont souvent indispensables à la mise en œuvre de solutions pertinentes.



Réduire les consommations d'énergie dans le logement suppose d'agir à la fois sur le neuf et l'ancien.



Pierre-Yves Antras,
directeur général
de Haute-Savoie Habitat

« Le marché immobilier en Haute-Savoie est très tendu, y compris dans le locatif social où les demandes sont très importantes. Les organismes et leurs partenaires sont mobilisés autour d'un fichier unique de la demande avec une forte motivation pour améliorer le dispositif des attributions. Afin de fluidifier les parcours résidentiels, une bourse d'échange de logements a été créée avec la participation des associations de locataires. Elle permet à chaque locataire, quels que soient son bailleur social et sa commune de résidence, d'échanger son logement avec un autre locataire. L'accord du ou des bailleurs respectifs est nécessaire. Lors du lancement de cette bourse, il y a deux ans, nous nous attendions à deux ou trois échanges par année. Nous en sommes à 74, soit 148 ménages qui ont ainsi pu trouver un logement plus adapté à leurs besoins. Trois mille locataires sont aujourd'hui inscrits dans ce dispositif d'échange. »

“ Politique foncière : concilier intérêts privés et intérêt général ”

Des journées d'échanges pour favoriser le partage

Les politiques de l'habitat doivent s'adapter aux multiples évolutions – sociétales, législatives, environnementales, économiques – qui traversent la société. Dans ce contexte mouvant, Le Réseau des acteurs de l'habitat s'est donné pour mission d'apporter des clés de compréhension communes aux acteurs de ces politiques et de favoriser le partage d'expériences.

Collectivités locales, professionnels de l'habitat social et privé, associations, chercheurs... se retrouvent au sein du Réseau pour réfléchir à l'amélioration des politiques de l'habitat. Les journées nationales d'étude, de rencontres et d'échanges organisées par le Réseau des acteurs de l'habitat contribuent à débattre des réponses aux grands enjeux du logement. Trois journées sont organisées chaque année.

La revue d'actualité des acteurs de l'habitat

En début d'année, le Réseau passe en revue les grands sujets d'actualité de l'habitat. Par exemple, la journée du 5 février 2015 a permis de faire le point sur la réforme territoriale en cours et son impact sur les politiques de l'habitat : quelle nouvelle organisation territoriale, quel partage des compétences, quelle articulation entre les acteurs ? La nouvelle politique de la ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain ont fait l'objet d'une intervention tant sur les aspects juridiques et organisationnels que financiers.

D'autres sujets ont été développés comme les perspectives financières, la mobilité dans le parc social ou encore l'accès social à la propriété. La prospective était également au programme avec une présentation du rapport Pisani-Ferry « La France dans 10 ans » et ses enseignements sur la situation du logement.



Les journées « Quoi de neuf, acteur(s) ? » font le point sur l'actualité annuelle de l'habitat.

Une journée thématique autour d'un enjeu commun

La deuxième journée annuelle organisée par le Réseau permet d'approfondir un thème commun aux acteurs de l'habitat.

Celle du 1^{er} juillet 2015 portait sur le thème « Solidarités territoriales et habitat : quelles réalités ? quel avenir ? ». Des questions traitées dans un contexte marqué par la réforme territoriale, celle de la politique de la ville et la montée des exigences en matière de lutte contre la ségrégation sociale et spatiale dans le domaine de l'habitat. La matinée a permis d'objectiver le contenu de ces nouvelles dispositions, mais aussi d'en chercher le sens : répondent-elles aux attentes, comment se positionnent les différentes familles d'acteurs, de l'échelon national à l'échelon communal, vis-à-vis de ces mesures ? L'après-midi a donné à voir et à débattre d'expériences de recherche de solidarités en matière d'habitat sur cinq territoires : la métropole de Lyon, le département de l'Isère, la métropole lilloise, la ville de Bègles et la Communauté d'agglomération du Grand Besançon.

“ Chercheurs et acteurs de l’habitat ont beaucoup à gagner en coopérant ”

d'expériences



Quelles coopérations entre acteurs de l’habitat et chercheurs ?

Lancé en juin 2013, le rendez-vous annuel avec les chercheurs, co-organisé avec le Réseau français recherche habitat logement (REHAL), s’inscrit dans une démarche à long terme de collaboration entre les acteurs de l’habitat et la recherche. L’objectif est de stimuler les échanges entre ces deux mondes qui travaillent souvent en parallèle, mais ont beaucoup à gagner en se rapprochant. Ainsi, la journée du 17 novembre 2015 permettra de débattre de la recherche sur la transition énergétique dans le domaine de l’habitat au sein de quatre ateliers. Elle sera également l’occasion de découvrir un état de l’art critique de la recherche sur le logement social et de débattre des pistes de recherche et des coopérations à construire entre acteurs et chercheurs.



Marie-Christine Jaillet,
directrice de recherche au CNRS,
animatrice du Réseau
recherche habitat logement
(REHAL)

« La difficulté d’assurer à chacun un logement digne et accessible, les exigences de la cohésion sociale et la territorialisation des politiques publiques représentent des défis complexes pour les acteurs de l’habitat. Par leurs travaux, les chercheurs peuvent les aider à rendre plus intelligibles ces situations et les évolutions qu’elles entraînent. En favorisant la prise de recul, les résultats des travaux de recherche permettent aux acteurs de voir ce qui leur devient difficilement perceptible dans le travail quotidien. Réciproquement, les chercheurs ont besoin de nourrir les sujets de recherche des préoccupations concrètes des acteurs. Les échanges, les interactions et les coopérations que permet le Réseau des acteurs de l’habitat renforcent tant la recherche que les politiques mises en œuvre sur le terrain. On ressent un véritable intérêt de part et d’autre à pérenniser ces relations. »

Les réseaux régionaux au cœur des partenariats dans les territoires

Créés localement, le plus souvent à l'initiative des Associations régionales Hlm, Les réseaux régionaux ont vocation à développer des partenariats locaux avec tous les acteurs de l'habitat sur leur territoire. Structurés ou informels, ils évoquent l'actualité de la politique de l'habitat et ses déclinaisons locales.

L'idée des réseaux est née de la délégation des aides à la pierre et de la montée en puissance des collectivités locales dans les politiques de l'habitat. Ces évolutions ont permis aux organismes Hlm de sortir d'un tête-à-tête avec l'État pour entrer dans un champ de coopérations plus large avec les EPCI, les agences d'urbanisme, les associations ou les promoteurs immobiliers. L'objectif : développer des partenariats entre tous ces acteurs. Actuellement, 11 réseaux régionaux sur 22 disposent d'une organisation structurée et proposent des rencontres régulières aux acteurs locaux. Les 11 autres fonctionnent de façon plus informelle.

La manière de travailler des réseaux diffère d'une région à l'autre : tel réseau peut être principalement tourné vers les collectivités locales, tel autre s'appuyer beaucoup sur les acteurs locaux et les échanges d'expériences, alors qu'un troisième s'orientera davantage vers l'harmonisation des politiques locales.

D'une culture partagée au partage de positions communes ?

Les thèmes traités par les réseaux régionaux ont pour fil conducteur l'actualité politique du logement, son financement et les initiatives des acteurs dans la mise en œuvre des



politiques locales. Chacun aborde ces sujets à sa manière. Par exemple, en 2014, l'Association régionale Rhône-Alpes (ARRA) a proposé des ateliers sur la loi MAPTAM, l'hébergement, la loi Alur et l'adaptation territoriale de la réglementation sur le logement.

Les entretiens de Midi-Pyrénées étaient consacrés à plusieurs thèmes liés aux partenariats d'avenir entre organismes Hlm et collectivités locales : évolutions législatives, accompagnement social, reconquête des centres anciens, développement durable.

Avec la nouvelle organisation territoriale et la montée en puissance des collectivités locales dans les politiques de l'habitat, les thèmes de préoccupation des réseaux régionaux ne vont pas manquer au cours des prochaines années.



Philippe Oliviero,
directeur de l'AR Hlm
PACA & Corse

« L'Association régionale a depuis longtemps tissé un réseau auprès des acteurs locaux et notamment auprès des collectivités locales. Quand nous avons proposé les premières rencontres du réseau régional des acteurs de l'habitat, cela leur a semblé naturel. Depuis décembre 2011, nous en avons organisé six sur le même modèle. Le matin, la collectivité qui nous accueille présente sa politique locale, puis sont proposées des tables rondes avec les acteurs locaux sur un thème pertinent pour le territoire. L'après-midi, les participants visitent des opérations en lien avec ce thème. Actuellement, nous préparons un nouveau cycle de six rencontres toujours en partenariat avec la Caisse des Dépôts. Les sujets sont nombreux : habitat et développement durable, contrats de ville, rénovation urbaine, gestion de la demande... Ils devraient intéresser les élus que nous cherchons à faire participer en plus grand nombre à nos rencontres. »

Une source d'information pluridisciplinaire

Lieu d'échange et de partage, Le Réseau fonctionne comme un centre de ressources pluridisciplinaire au service des acteurs de l'habitat. Plusieurs supports d'information sont à leur disposition.

Journées d'échanges et d'information

Depuis sa création, le Réseau des acteurs de l'habitat a organisé, avec l'appui d'Habitat & Territoires Conseil (H&TC), 30 journées nationales d'échanges sur tous les thèmes de fond et d'actualité de l'habitat. Ces journées sont l'occasion de s'interroger sur les politiques du logement et leur impact, de clarifier les dispositifs existants et innovants, de confronter les points de vue et de partager des expériences.



La lettre du Réseau

Disponible sur le site et sur inscription, elle rend compte mensuellement des principaux événements, annonce le programme des manifestations et présente des interviews d'acteurs, évoquant leurs initiatives et suggestions.

L'apport de la recherche

Depuis 2013, le Réseau développe les échanges entre les acteurs de l'habitat et les chercheurs en étroite collaboration avec le Réseau recherche habitat logement (REHAL). Les journées annuelles « Quoi de neuf chercheur(s) ? » comme la publication régulière du Panorama des recherches en cours ou récentes sur le logement et l'habitat, qui compte près de 200 travaux, fournissent aux acteurs des informations et des outils utiles à l'élaboration de leurs politiques. Elles aident aussi les chercheurs à mieux diffuser leurs travaux et contribuent à l'émergence de thèmes de recherche, voire au lancement de nouvelles études sur des thématiques partagées avec les acteurs de l'habitat.



L'info en ligne

Le site Internet du Réseau contribue à développer une culture commune de l'habitat. Régulièrement mis à jour, il permet d'accéder à de nombreuses informations :

- ▶ L'agenda des manifestations, journées ou ateliers, organisées par le Réseau national, les réseaux régionaux et l'ensemble des nombreux acteurs qui se reconnaissent dans le Réseau ;
- ▶ Les contenus des journées disponibles en différé sur la WEB TV du Réseau ;
- ▶ Les synthèses écrites des journées nationales et régionales ainsi que les supports présentés par les intervenants ;
- ▶ De nombreux articles et rapports d'études téléchargeables réalisés par le Réseau ou ses partenaires ;
- ▶ Un flux RSS Localtis.info pour suivre l'actualité de l'habitat et des collectivités locales ;
- ▶ Des liens vers d'autres réseaux qui traitent de l'habitat sous des angles différents (développement durable, politique de la ville...) et vers des sites d'information spécialisés tels que Le Courrier du logement ou Aef Habitat-Urbanisme.

LE COMITÉ D'ORIENTATION DU RÉSEAU

Un pilotage collégial

Créé fin 2012, le Comité d'orientation vise à élargir et à diversifier le pilotage du Réseau des acteurs de l'habitat. Ses membres se réunissent deux fois par an pour faire le point sur les activités du Réseau, définir les thématiques à traiter ainsi que les pistes d'étude et de recherche en rapport avec les préoccupations des acteurs de l'habitat. Il est composé des représentants des promoteurs du Réseau (ACUF, AdCF, ADF, AMGVF, AMF, AMVBF, Caisse des Dépôts, FNAR, FNAU, USH, Villes de France), de 4 représentants des collectivités (élus et techniciens), de 4 représentants du Mouvement HIm (organismes et associations régionales HIm) et de 3 universitaires.

Comment rejoindre le Réseau ?

Inscrivez-vous en adressant un courriel à : contact@acteursdelhabitat.com



Créé en 2007, le Réseau des acteurs de l'habitat rassemble à ce jour l'Association des communautés urbaines de France, l'Assemblée des communautés de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de grandes villes de France, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Association des maires Ville & Banlieue de France, le groupe Caisse des Dépôts, la Fédération nationale des associations régionales d'organismes d'habitat social, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, l'Union sociale pour l'habitat et Villes de France.

Il a pour mission de contribuer à construire une culture de l'habitat partagée entre collectivités locales et acteurs Hlm, et plus largement tout acteur intéressé par les problématiques de l'habitat et du logement.



FÉDÉRATION NATIONALE
DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble

**Le Réseau des acteurs de l'habitat est financé par
l'Union sociale pour l'habitat et la Caisse des Dépôts.**